ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

asthme

Question écrite n° 56909

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'augmentation inquiétante de la mortalité par l'asthme. La France compte chaque année 2 000 morts liées à l'asthme. Or il apparaît que les raisons de la mortalité importante liée à cette pathologie sont essentiellement dues à un mauvais traitement des patients. Un meilleur suivi thérapeutique permettrait en effet de réduire les décès d'environ 60 %. Aussi, il lui demande si elle entend mettre en place d'une part une vaste campagne de sensibilisation et d'autre part un dépistage efficace afin de prévenir ce nombre de décès trop important.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'importance du problème de santé publique que représente la maladie asthmatique dont la prévalence est en augmentation, que ce soit chez l'enfant ou chez l'adulte. Le ministre délégué à la santé a souhaité développer une politique volontariste vis-à-vis de cette pathologie et, pour cela, il a demandé que soit élaboré un programme de santé publique. Ce programme est actuellement en cours de préparation et devrait être présenté au début de l'année 2001. Il s'agira d'un programme pluriannuel qui prendra en compte tant les aspects de prévention, d'information et de dépistage que ceux de prise en charge, en particulier, de l'asthme grave aux urgences, d'éducation thérapeutique et de formation des professionnels de santé. D'ores et déjà, une étude de faisabilité d'un numéro vert d'information grand public est en cours avec l'association Asthme. Le programme privilégiera le travail de proximité en réseau, une étroite coordination entre les différents intervenants de ville et hospitaliers étant nécessaire pour améliorer le dépistage et la pise en charge des personnes atteintes et développer l'éducation thérapeutique. L'éducation nationale, et notamment les médecins de santé scolaire, sont associés à ces travaux, compte tenu de leur rôle dans la prévention et l'intégration à l'école des enfants asthmatiques. Ce programme concernera aussi l'asthme en milieu professionnel, qu'il s'agisse de la prévention ou de la surveillance de la personne asthmatique. Dans le domaine de la prévention en général, la loi sur l'air est un pas important pour réduire l'exposition aux polluants atmosphériques et informer les personnes sensibles en cas de pic de pollution, chaque région devant disposer d'un plan régional de qualité de l'air. Des travaux sont en cours pour améliorer la connaissance et la prévention du risque à l'intérieur des logements et l'Institut national de la veille sanitaire (INVS) étudie la pertinence d'un système d'information global sur les maladies allergiques et l'asthme. Enfin, le plan 1999-2001 de lutte contre le tabagisme facilite le sevrage du tabac, dont on connaît les méfaits chez les personnes asthmatiques, que la personne asthmatique soit elle-même fumeuse, ou exposée au tabagisme passif.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56909
Rubrique : Santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE56909

Ministère interrogé : santé et handicapés
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 406
Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6825